



PRÉVENTION DU SUICIDE CIUSSS-EMTL

DSRPSD et DHSLD

**Planification du déploiement
du guide clinico-administratif**

**Lydia Tremblay, conseillère cadre en travail social, DSM-PP
Valérie Moffatt, conseillère cadre en soins infirmiers, DSI**



Plan de la **présentation**

**Planification du déploiement
du guide clinico-administratif**

- 1. Structure de la démarche**
- 2. Protocole interdisciplinaire en prévention du suicide (PID)**
- 3. Guides clinico--administratifs en prévention du suicide**
- 4. Formulaire**
- 5. Guide des bonnes pratiques / Intranet**
- 6. Formations**
- 7. Prochaines étapes**



1. Structure de la démarche

Contexte

- **POR** prévention du suicide
- **Politique POL-019** en Prévention du suicide (2017)
- **PID-CEMTL 00091** Protocole interdisciplinaire en prévention du suicide (2023)
- Besoin de répondre aux spécificités de chaque secteur : **guides**



1. Structure de la démarche

Pratiques organisationnelles requises (PORS)

Obligation de conformité des PORS et critères à priorité élevée pour Agrément Canada

(changements à venir)

1. Les usagers à risque de suicide sont **cernés**.
2. Le risque de suicide chez chaque usager **est évalué à des intervalles réguliers ou au fur et à mesure** que les besoins changent.
3. Les **besoins de sécurité immédiats** de l'utilisateur chez qui on a détecté un risque de suicide **sont pris en compte**.
4. **Des stratégies d'intervention et de suivi sont déterminées** pour les usagers chez qui on a détecté un risque de suicide.
5. La mise en œuvre des stratégies d'intervention et de suivi est **consignée dans le dossier** de l'utilisateur.

2. PID en prévention du suicide

Objectifs

Approuvé en octobre 2018

Révisé en avril 2023



- **Détecter et dépister** le risque suicidaire;
- **Estimer/évaluer** le niveau de risque suicidaire;
- **Gérer le risque** suicidaire et **assurer la sécurité** par le suivi clinique requis;
- Définir au sein du CIUSSS-EMTL les **trajectoires de soins** de l'utilisateur en lien avec le risque suicidaire;
- **Harmoniser et baliser les pratiques** en prévention, estimation/évaluation et suivi, en se dotant notamment d'outils cliniques communs.

3. GUIDE CLINICO ADMINISTRATIF

Les particularités des clientèles desservies ainsi que la spécificité des services dispensés par les différents secteurs d'activités du CIUSSS-EMTL, impliquent que ces derniers doivent s'assurer, outre de la **mise en place des mesures générales** indiquées dans le protocole interdisciplinaire, de :

- Préciser les **rôles et responsabilités** spécifiques attendus du personnel potentiellement impliqué dans la prévention et gestion du risque suicidaire;
- Déterminer les **intervenants habilités** à estimer/évaluer le niveau de risque suicidaire;
- Déterminer les **mécanismes de référence** intra programme-services vers les intervenants habilités pour l'estimation/évaluation du risque suicidaire et le suivi requis;
- Préconiser l'utilisation **d'outils cliniques** qui prennent en considération les particularités de la clientèle desservie;
- Favoriser le **transfert de connaissances** par des activités de formation offertes par le CIUSSS-EMTL.



3. Guides clinico-administratifs Élaboration et déploiement

- Trois Guides élaborés pour les Direction SAD et réadaptation des programmes SAPA et DI-TSA-DP et Direction de l'hébergement en soins de longue durée:
 - ✓ Guide services internes (CHSLD, URFI, Soins post-aigu, UCDG, UTRF)
 - ✓ Guide Services externes (CLSC SAD, DITSA-DP, centres de jour, clinique externe gériatrie, SARCA);
 - ✓ Guide pour les RNI
- Validation faite des guides auprès des équipes
- Déploiement et implantation des guides: à venir

3. GUIDE CLINICO-ADMINISTRATIF

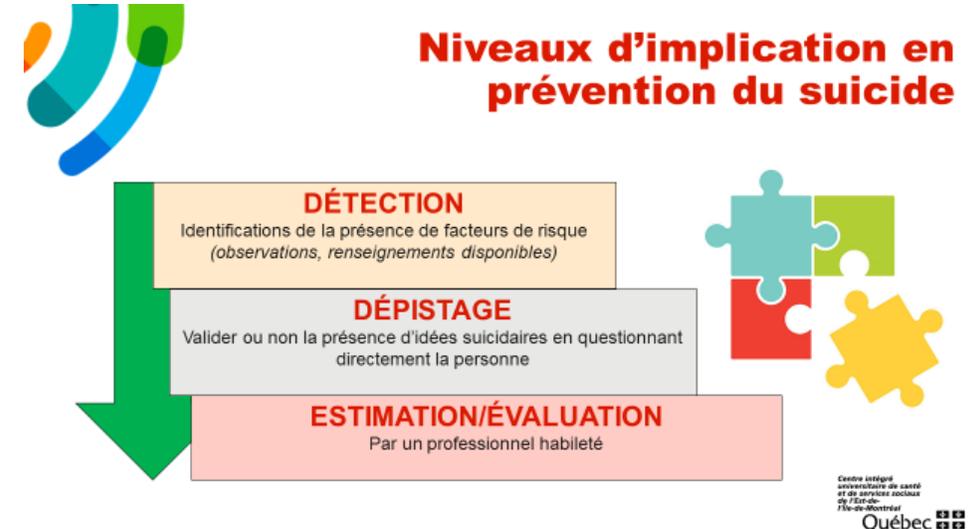
Contenu

- **RÔLES ET RESPONSABILITÉS SELON LE NIVEAU D'IMPLICATION**

- Détection
- Dépistage
- Estimation/évaluation

- **ORIENTATIONS CLINICO-ADMINISTRATIVES SELON LE NIVEAU DE RISQUE SUICIDAIRE**

- 4 niveaux (vert, jaune, orange, rouge)
- Interventions, orientations et suivi



3. Guide clinico-administratif

Contenu

Rôles et responsabilités

1. Détection

- Activité qui concerne **tous les employés et intervenants** qui œuvrent auprès de la clientèle;
- La prévention du suicide s'effectue à toutes les étapes en **interdisciplinarité**;
- Consiste à relever les **indices** d'un potentiel suicidaire par l'identification des:
 - Facteurs de risques;
 - Moments critiques/événements précipitants;
 - Signes avant-coureurs.
- En cas de **détection positive**, on procède au **dépistage**.

DÉTECTION

La détection repose sur la **sensibilité des intervenants aux indices (facteurs de risque)**.

TITRES D'EMPLOI VISÉS

Tous le **personnel, intervenants et professionnels du CIUSSS EMTL**.





Dépistage

- Le dépistage consiste à poser directement les questions nécessaires pour valider les intentions suicidaires.
- Dépistage est positif: l'intervenant habileté estime-évalue le niveau de risque suicidaire de l'usager

TITRES D'EMPLOI VISÉS

Travailleur social, technicienne en travail social, ARH, aide-sociale, infirmière auxiliaire, infirmière, psychoéducateur, ergothérapeute, éducateur, physiothérapeute, intervenant en soins spirituel, orthophoniste, technologue en réadaptation, nutritionniste et tout autre professionnel qui œuvre auprès de l'usage

Questions de dépistage



PRÉSENT

Pensez-vous
suicide
actuellement ?

RÉCENT

Est-ce que vous
avez pensé au
suicide dans les
6 derniers mois ?

**PASSÉ/
HISTORIQUE**

Avez-vous déjà
tenté de vous
suicider dans la
dernière année ?

Dépistage positif: Le client répond OUI à l'une des trois questions précédentes.

Dépistage négatif: Le client répond NON au trois questions précédentes.



EST40022

N° Dossier : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____
 Nom, Prénom : _____
 Nom de la mère : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 NAM : _____ Expiration : _____

DÉPISTAGE DU RISQUE SUICIDAIRE

À JOINDRE LORS D'UNE RÉFÉRENCE POUR ESTIMATION/ÉVALUATION DU NIVEAU DE RISQUE SUICIDAIRE PAR UN INTERVENANT HABILITÉ

Pensez- vous au suicide actuellement? Oui Non

Est-ce que vous avez pensé au suicide dans les derniers six mois? Oui Non
 Si oui : À quelle fréquence? _____

Avez-vous déjà tenté de vous suicider dans la dernière année? Oui Non
 Si oui : Quand cela s'est-il produit? _____

Le dépistage est positif si l'utilisateur répond OUI à la ou les questions, alors qu'il est négatif si l'utilisateur répond NON à la/les question(s) posée(s).

- > **Dépistage négatif** : demeurer vigilant, plus particulièrement en présence de facteurs de risque. En tout temps, donner préséance au jugement clinique et poursuivre, au besoin et si habilités, l'estimation/évaluation du risque suicidaire ou effectuer des dépistages subséquents lors du suivi clinique.
- > **Dépistage positif** : il s'agit d'un motif raisonnable pour lequel on se doit d'estimer/évaluer le niveau de risque suicidaire de l'utilisateur ou l'orienter le plus rapidement possible vers un intervenant habilité à le faire. En alternative, mettre l'utilisateur en contact avec l'équipe mobile Résolution (514-351-9592), la ligne québécoise de prévention du suicide (1-866-277-3553) ou le 811. Si l'utilisateur présente un danger pour lui-même ou pour autrui, appeler le 911.

Adapté de l'Association québécoise de prévention du suicide – AQPS

RÉFÉRENCE

Programme-services : _____
 Nom du professionnel habilité (si connu) : _____
 Présence de motifs sérieux d'inquiétude en lien avec le risque suicidaire

Nom et titre du référant : _____
 Coordonnées : _____ Date : _____ Heure : _____

N° dossier : _____

Dépistage





Évaluation/estimation

- L'évaluation/estimation du risque suicidaire n'est pas une activité réservée, étant donné sa nature urgente.
- En prévention du suicide la finalité de l'évaluation vise à déterminer à la fois le niveau de risque suicidaire et l'orientation.
- L'intervenante visée doit être habilitée à évaluer/estimer le risque suicidaire.

TITRES D'EMPLOI VISÉS

- Travailleurs sociaux, infirmières, psychoéducateurs
- Éducateurs, technicien en travail social, ARH, infirmière auxiliaire ayant reçu la formation.

Estimation/Évaluation

Évaluation/estimation QUAND?

- Lors d'un dépistage positif
- Lors de transition ou à l'admission d'un usager en CH ou en CHSLD : lorsque dépistage positif ou selon jugement clinique
- Selon l'évolution clinique, le jugement ou la fréquence établie



Réévaluation QUAND?

- Lors d'un changement clinique ou de comportements significatifs
- Lors des transitions (transfert, congé...)
- À l'admission d'un usager en CH ou en CHSLD : lorsqu'une estimation/évaluation du risque suicidaire a été complétée ou jugement clinique
- Selon l'évolution clinique, le jugement ou la fréquence établie
- Lors des rencontres de suivi étroit



N° Dossier : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom, Prénom : _____

Nom de la mère : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

NAM : _____ Expiration : _____

EST40021

évaluation

ESTIMATION / ÉVALUATION DU NIVEAU DE RISQUE SUICIDAIRE

Idées suicidaires Aucune Occasionnelles, passagères, flash Une à plusieurs fois par semaine
 Tous les jours, plusieurs fois par jour, envahissantes

Intention suicidaire Aucune Présence, mais pas le souhait de mourir
 Ambivalence quant à l'idée de mourir Veut mettre fin à ses jours

Planification (COQ) Comment : _____ Aucun plan
 Où : _____ Plan flou, incomplet
 Quand : _____ Plan déterminé, complet, dans + 48 h
 Moyen : _____ Complet, imminent

Létalité du moyen Faible Modérée Élevée Possession d'arme à feu

Accès au moyen Aucun Difficile Possible Accessible

Tentatives antérieures Il y a plus d'un an Entre 2 mois et 1 an Il y a moins de 2 mois
 Tentative ou suicide dans l'entourage ou dans la famille

PRÉCISEZ : _____

Consommation	
Espoir / désespoir	
Autocontrôle	
Hygiène de vie	
Réseau de soutien	
MOMENT(S) CRITIQUE(S) et / ou ÉVÉNEMENT(S) PRÉCIPITANT	
RAISON(S) DE VIVRE	

INFORMATIONS / OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES (voir aide-mémoire) :

Guide clinico-administratif

Contenu: orientations clinico-administratives

2.1. NIVEAU DE RISQUE FAIBLE (jaune)

- Prendre les moyens ou entreprendre des démarches pour réduire l'accès aux moyens et aux armes pouvant être utilisés pour passer à l'acte
- En tenant compte des particularités propres à chaque situation clinique, promouvoir, lorsque pertinent, un amorce de suivi et le risque suicidaire dans un délai de ≤ 72 heures favorisant la continuité des services. Contrairement, contact et prise en charge, meilleurs délais selon les priorités établies par le programme-service
- Au besoin, consultation téléphonique auprès de l'équipe mobile Résolution (tél. 514-351-9592) pour planification de l'intervention avis professionnel ou rencontre conjointe (si possible)

	USAGER ACCEPTANT LES SOINS ET SERVICES	USAGER REFUSANT LES SOINS ET SERVICES
SUIVI INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un suivi en lien avec le risque suicidaire est offert à l'utilisateur par son intervenant si déjà en suivi actif ou orienté vers l'équipe la plus appropriée au sein du même programme-services ✓ Tout référant, outre qu'à la référence écrite, a la responsabilité de communiquer directement à l'intervenant qui prendra la relève, au guichet d'accès, au gestionnaire ou au personnel d'encadrement clinique afin d'assurer une prise en charge rapide et sans délais de l'utilisateur suicidaire ✓ Assurer une réévaluation du niveau de risque suicidaire en cas de longs délais d'attente (guichet d'accès) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Orienter et intervenir, au besoin, en prévention du
SUIVI EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au besoin, compléter une référence externe complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Orienter et intervenir, au besoin, en prévention du
INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Explorer les facteurs de protection <input type="checkbox"/> Élaborer un plan de sécurité <input type="checkbox"/> Établir un prochain rendez-vous <input type="checkbox"/> Mettre en place ou s'assurer le suivi, poursuivre l'intervention, réévaluer et ajuster la fréquence des réévaluations <input type="checkbox"/> Remettre à l'utilisateur les coordonnées de la ligne québécoise de prévention du suicide (1 866 277-3553) et de l'équipe mobile Résolution (514 351-9592) ainsi que son plan de sécurité s'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travailler l'ambivalence, proposer une relance et disponibles pour un suivi <input type="checkbox"/> L'intervenant tente d'obtenir la collaboration de l'utilisateur pour définir son plan de sécurité et de suivi <input type="checkbox"/> Remettre à l'utilisateur les coordonnées de la ligne de prévention du suicide (1 866 277-3553) et de l'équipe mobile Résolution (514 351-9592) ainsi que son plan de sécurité s'il y a lieu <input type="checkbox"/> Documenter le refus de suivi au dossier.



3. Guide clinico-administratif

Contenu: balises complémentaires

- 3.1 Tenue de dossier
- 3.2 Réévaluation du niveau de risque suicidaire
- 3.3 Modalités de transfert
- 3.4 Entente mutuelle en cas de non-réponse lors d'une intervention planifiée auprès d'une personne estimé/évaluée comme à risque suicidaire (incluant plan de sécurité)
- Trajectoire de soins en lien avec le risque suicidaire
- Partenaires et ressources en prévention du suicide
- Communication de renseignements personnels ou protégé par le secret professionnel



DE SÉCURITÉ

- **Déclencheurs potentiels** : Consiste à établir avec l'utilisateur, une liste des événements ou déclencheurs potentiels de crise suicidaire.
- **Signes avant-coureurs** : Consiste à identifier les signes qui prédisposent la crise suicidaire.
- **Stratégies d'adaptation** : Consiste à prévoir les mesures pour éviter l'escalade vers la crise suicidaire.
- **Soutien et ressources** : Consiste à faire la liste des personnes-ressources pouvant venir en aide.

À élaborer avec l'utilisateur et idéalement un proche

- * Autodétermination de l'utilisateur : doit lui-même déterminer ses moyens et stratégies, avec le soutien de l'intervenant.
- **Formulaire PLAN DE SÉCURITÉ** : EST40023 Mon plan de sécurité

http://intranetcemtl.hlhl.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/sante-populationnelle/3-promotion-prevention/suicide/EST40023_Plan_de_securite_-_Prev_suicide_2019-02-12.pdf

Plan de sécurité

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de- l'Île-de-Montréal Québec 	N° Dossier : _____	Date de naissance : _____	Sexe : _____
	Nom, Prénom : _____	Nom de la mère : _____	
	Adresse : _____		
	Téléphone : _____		
EST40023	NAM : _____	Expiration : _____	
MON PLAN DE SÉCURITÉ - PRÉVENTION DU SUICIDE			
À ÉLABORER AVEC L'USAGER ET IDÉALEMENT UN PROCHE			
Événements qui pourraient déclencher une crise suicidaire chez moi			
Mes signaux d'alarme (émotions, pensées, sensations physiques, changement dans le comportement) <small>(ex. isolement, retrait, tristesse, perte d'espoir, images négatives, symptômes d'anxiété, irritabilité, agressivité, fatigue, insomnie, impulsivité, etc.)</small>			
Mes stratégies d'adaptation pour éviter l'escalade (ce qui me fait du bien, permet de me changer les idées) <small>(ex. téléphoner à un membre de ma famille ou un ami, prendre une marche, faire de l'activité physique, écouter de la musique, etc.)</small>			
Mes personnes-ressources pouvant me venir en aide			
1. _____	Téléphone : _____		
2. _____	Téléphone : _____		
3. _____	Téléphone : _____		
Mes personnes à contacter lors d'une crise			
Intervenant 1	<input type="checkbox"/> Équipe mobile résolution (24/7) : 514 351-9592		
Nom : _____	<input type="checkbox"/> Ligne québécoise de prévention du suicide : 1-866-277-3553		
Téléphone : _____	<input type="checkbox"/> Autre : _____		
Intervenant 2			
Nom : _____			
Téléphone : _____	Au besoin me rendre à l' urgence de l'hôpital		
Intervenant 3			
Nom : _____	Au besoin, composer le 911		
Téléphone : _____			
Moyens pour sécuriser mon environnement (retrait des armes à feu, armes blanches, médicaments, etc.)			
Nom de l'intervenant : _____ Date de rédaction : _____			
Date de révision : _____ Date et lieu du prochain RDV : _____			
ORIGINAL AU DOSSIER - COPIE À L'USAGER			

3. Guide clinico-administratif

Contenu

- Partenaires et ressources en prévention du suicide

6.1. CLIENTÈLE ADULTE			
	RESSOURCES	COORDONNÉES	INFO
SERVICES D'URGENCE	Numéro d'appel d'urgence	911	
	URGENCE PSYCHOSOCIALE-JUSTICE (UPS-J)	514 861-9331 poste 8163	<ul style="list-style-type: none"> Clientèle 14 ans et plus Expertise en situations de crise impliquant des personnes présentant un état mental altéré dans une situation qui peut s'avérer dangereuse pour elle-même ou son environnement Intervention rapide sur le lieu pour estimation de la dangerosité en lien avec l'état mental de la personne, désamorcer une situation de crise et d'orienter la personne vers les ressources appropriées à ses besoins et appliquer la Loi P38 au besoin Service de consultation téléphonique
CENTRES HOSPITALIERS	Institut universitaire en santé mentale de Montréal (urgence)	514 251-4050	Clientèle 18 ans et plus
	Hôpital Maisonneuve-Rosemont (urgence)	514 252-3400 poste 3523	Clientèle adulte et pédiatrique > 5 ans
	Hôpital Santa Cabrini (urgence)	514-252-6000 poste 7361 ou 7100	
CENTRES DE CRISE	Ligne québécoise de prévention du suicide	1 866 277-3553	Services d'écoute, référence et de prévention du suicide
	Équipe mobile résolution (24/7)	514 351-9592	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact et/ou amorçage d'un suivi de crise en lien avec le risque suicidaire dans un délai de ≤ 24 heures Planification d'hébergement en centre de crise Consultation téléphonique pour planification de l'intervention, 2 ^{ème} avis professionnel ou rencontre conjointe (si possible)
	Centre de crise Émile-Neiligan (24/7)	514-351-6661	Services dédiés aux personnes hébergées dans les ressources résidentielles de l'USMIM et pour les équipes SIV, SIM, FACT concernant situations problématiques qui se présentent aux moments où les équipes de traitement ne sont pas accessibles le jour, le soir, les fins de semaine et les jours fériés. <ul style="list-style-type: none"> intervention téléphonique hébergement temporaire rencontres face-à-face au centre consultation et soutien
	Centre de crise Le Transit (24/7)	514-282-7753	<ul style="list-style-type: none"> soutien téléphonique intervention sur les lieux de la crise hébergement de courte durée suivi de crise service de référence
	Association Iris (24/7)	514-388-9233	Usagers en situation de crise de nature psychosociale ou psychiatrique desservis par les CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord, Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent et St-Léonard-St-Michel. <ul style="list-style-type: none"> Avec hébergement : à partir de 18 ans Sans hébergement : à partir de 14 ans À domicile ou dans la communauté : à partir de 14 ans
LIGNES D'ÉCOUTE	Tel-aide (24/7)	514 935-1101	
	Tel-écoute	514 493-4484	
	Tel-Aïnés	514 353-2463	

Carte de référence

Pour la population de l'est de l'île de Montréal

**Vous avez des idées suicidaires ?
Vous vivez une situation de crise ?**

L'Équipe mobile de crise Résolution pourra répondre à votre besoin ou vous orienter vers le bon service.

514 351-9592

24 HEURES / 24 • 7 JOURS / 7



**Besoin d'aide pour vous
ou pour un de vos proches ?**



Ligne québécoise de prévention du suicide

1 866 APPELLE

(1 866 277-3553)

Le suicide n'est pas une option 24 heures / 24 • 7 jours / 7

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'île-de-Montréal

Québec 

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'île-de-Montréal

Québec 

4. FORMULAIRES



DÉPISTAGE

Remplir formulaire EST40022
Dépistage du risque suicidaire

http://intranetcemtl.hlhl.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/sante-populationnelle/3-promotion-prevention/suicide/EST40022_Depistage_du_risque_suicidaire_2019-02-12.pdf

ESTIMATION

Remplir formulaire

- **Si formation SAM** EST10103 Rapport d'intervention auprès de la personne suicidaire (14 ans et +)

http://intranetcemtl.hlhl.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/sante-populationnelle/3-promotion-prevention/suicide/EST10103_Rapport_interv_pers_suicidaire_FINAL_2019-02-13.pdf

- **Si Ø formation** EST40021 Estimation/Évaluation du niveau de risque suicidaire

http://intranetcemtl.hlhl.rtss.qc.ca/fileadmin/intranet/sante-populationnelle/3-promotion-prevention/suicide/HMR40021_Estime-Eval_niveau_suicidaire_2019-02-13.pdf

- **Si formation GERIS** EST 40143 Guide d'évaluation de la personne à risque suicidaire (GERIS)
- Processus AUDIS

Formulaires accessibles dans Eclinibase et Oword

**Impression papier possible si non accessible informatique*

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec



5. Guides de bonnes pratiques Clientèles spécifiques

Guide de soutien
pour intervenir
auprès des enfants
5-13 ans

Processus AUDIS
(clientèle DI-TSA)
www.ditsasuicide.ca



Intranet

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 

OUTILS CLINIQUES



[Santé populationnelle](#) / [Prévention du suicide](#) / [Boîte à outils](#) / Outils cliniques

- Prévention du suicide ▾
- Structure de la démarche CIUSSS ▾
- Engagement citoyen en prévention du suicide ▾
- Agrément et prévention du suicide
- Boîte à outils
- Carte de référence

OUTILS CLINIQUES (DISPONIBLES VIA ECLINIBASE - OACIS)

- **Grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte (Suicide Action Montréal – SAM).** Cette grille, qui est à compléter à l'aide du document « pondération », peut être utilisée exclusivement par les intervenants ayant reçu au préalable la formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide des bonnes pratiques » offerte par SAM. La grille n'est pas à verser au dossier de l'usager comme il s'agit de données brutes. Compléter et verser plutôt au dossier le formulaire « [Rapport d'intervention auprès de la personne suicidaire](#) » harmonisé CIUSSS-EMTL code EST10103 (version du formulaire à l'usage exclusif du CIUSSS-EMTL).

[Consulter la grille](#)

IMPORTANT ! Conditions d'utilisation et limites de la grille d'estimation de Suicide Action Montréal: la grille ne

« pondération », peut être utilisée exclusivement par les intervenants ayant reçu au préalable la formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide des bonnes pratiques » offerte par SAM. La grille n'est pas à verser au dossier de l'utilisateur comme il s'agit de données brutes. Compléter et verser plutôt au dossier le formulaire « **Rapport d'intervention auprès de la personne suicidaire** » harmonisé CIUSSS-EMTL code EST10103 (version du formulaire à l'usage exclusif du CIUSSS-EMTL).

Consulter la grille

IMPORTANT ! Conditions d'utilisation et limites de la grille d'estimation de Suicide Action Montréal: la grille ne

s'applique qu'aux personnes de 14 ans et plus.

- **Outil de dépistage du risque suicidaire harmonisé CIUSSS-EMTL (code 40022 plus préfixe selon le site)** : Formulaire à utiliser par un intervenant habilité à dépister le risque suicidaire lors d'une référence vers un autre intervenant, lequel est habilité à estimer/évaluer le niveau de risque suicidaire.
- **Outil d'estimation/évaluation du niveau de risque suicidaire harmonisé CIUSSS-EMTL (code 40021 plus préfixe selon le site)** : Canevas de portée générale proposé pour guider l'intervenant habilité par la loi et/ou sa formation initiale ou continue à réaliser une estimation/évaluation du niveau de risque suicidaire, mais n'ayant pas reçu la formation spécifique lui permettant d'utiliser la grille d'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte (Suicide Action Montréal – SAM);
- **Modèle de plan de sécurité harmonisé CIUSSS-EMTL (code 40023 plus préfixe selon le site)** : Il s'agit d'une liste à déterminer de déclencheurs potentiels ainsi que de stratégies d'adaptation et de ressources d'aide qui peuvent être utilisées par la personne à risque, et ce, en prévention et/ou lors d'une crise suicidaire. Ce plan personnalisé doit être réévalué régulièrement et ajusté en fonction de l'évolution de la situation. Il s'agit d'une mesure préventive reconnue à titre de meilleures pratiques.
- **Carte de référence CIUSSS-EMTL** : carte de référence vers l'équipe mobile Résolution du CIUSSS-EMTL et la ligne québécoise de prévention du suicide. Disponible sur demande (Intranet: *Santé populationnelle/Prévention du suicide/Boîte à outils*).

6. Formations

Disponibilité en continue selon le calendrier prévu

Détection

Dépistage

Estimation/évaluation (Formation de l'OIIQ et de Suicide Action Montréal)

Processus AUDIS (clientèle DI-TSA)

Formation virtuelle provinciale pour les préposés aux bénéficiaires en CHSLD

6. Formation: contenu

	Nom de la formation	Direction	Titres d'emploi	Durée
1	Détection de la personne à risque suicidaire (10653 ENA) 1/2	DSRPSD DHSLD	<ul style="list-style-type: none"> • Cat. 1 : externe en soins infirmiers • Cat. 2 : ASSS, aide de service DSRPSD, préposé aux bénéficiaires DSRPSD • Cat. 3 : agent administratif (classe 1, 2 et 3), APPR, technicien en administration • Cat. 4 : aide social, assistant en réadaptation (étudiants), ergothérapeute, inhalothérapeute, intervenant en soins spirituels, kinésiologue, nutritionniste-dietétiste, orthophoniste, physiothérapeute, récréologue, spécialiste en activités cliniques (SAC) – réadaptation, technicien en loisir, technicien en nutrition, technologue en physiothérapie (T. phys.) • Autres : chefs, bénévoles, stagiaires 	30 min à 1 h Virtuel, asynchrone https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=10653
2	Dépistage de la personne à risque suicidaire (10650 ENA) 2/2	DSRPSD DHSLD	<ul style="list-style-type: none"> • Cat. 1 : externe en soins infirmiers • Cat. 4 : aide social, ergothérapeute, intervenant en soins spirituels, kinésiologue, nutritionniste-dietétiste, orthophoniste, physiothérapeute, spécialiste en activités cliniques (SAC) – réadaptation, technologue en physiothérapie (T. phys.) • Autres : chefs, stagiaires 	30 min à 1 h Virtuel, asynchrone https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=10650

6. Formation: contenu

	Nom de la formation	Direction	Titres d'emploi	Durée
3	Prévenir le suicide chez les résidents âgés - repérer et agir (6026 ENA)	DHSLD	<ul style="list-style-type: none"> Cat. 2 : aide de service DHSLD, préposé aux bénéficiaires DHSLD 	1 h 45 Virtuel, asynchrone https://fcp.rtss.qc.ca/enrol/index.php?id=6026
4	Processus AUDIS (mentorat) et processus régulier	DI-TSA	<ul style="list-style-type: none"> Cat. 4 en DI-TSA : agent des relations humaines, éducateur spécialisé, psychoéducateur, spécialiste en activités cliniques (SAC) – psychosocial, technicien en éducation spécialisée, technicien en travail social, travailleur social 	Mentorat : 14 h Régulier : à définir
5	Prévention et gestion des conduites suicidaires (OIIQ)	DSRPSD DHSLD	<ul style="list-style-type: none"> Cat. 1 : assistante infirmière-chef (ASI), CEPI, CEPIA, infirmière auxiliaire, infirmière clinicienne et technicienne, infirmière praticienne 	7 h Virtuel
6	Association québécoise de prévention du suicide (SAM)	DSRPSD DHSLD	<ul style="list-style-type: none"> Cat. 4 : agent des relations humaines, éducateur spécialisé, psychoéducateur, spécialiste en activités cliniques (SAC) – psychosocial, technicien en éducation spécialisée, technicien en travail social, travailleur social 	21 h



7. Prochaines étapes

Été 2023

- Lire le PID et le guide clinico-administratif de votre secteur
- Écouter ou réécouter la capsule de formation (diffuser aux membres de votre équipe si pertinent)
- Prendre connaissance du tableau des formations
- Débuter/poursuivre la planification des formations au sein de votre équipe

Automne 2023

- Animer les étapes de déploiement et le guide en SVO (boîte à outils)
- Diffuser le lien pour la capsule d'information formulaire GÉRIS aux infirmières



Questions ou commentaires?



Merci de votre participation!



CIUSSS **de l'Est-de-l'Île-de-Montréal**

www.ciuss-estmtl.gouv.qc.ca